



Question au sujet de l'edl

Par **alineal11**, le **03/02/2012 à 11:45**

Bonjour,rnrnj'ai fait l'état des lieux avec mon propriétaire , état des lieux qui ne stipule aucune dégradation ni aucune insalubrité.rnbref , rien à signaler.rnrnle propriétaire m'a appelé avant hier pour me dire qu'il n'est plus d'accord avec l'état des lieux et qu'il a fait venir une société de nettoyage et que le devis s'élève à 600 euros ...rnrnquels sont mes recours rnrnmerci d'avancernrnElise.

Par **cocotte1003**, le **03/02/2012 à 12:27**

Bonjour, votre état des lieux de sortie est fait et signé, s'il n'est pas noté des problèmes de ménage pas fait ou mal fait, votre bailleur ne peut rien vous demander. Donc vous attendez la fin des 2 mois ou la restitution de "reste" de votre dépôt de garantie et vous lui envoyez une LRAR en lui précisant que rien au sujet du nettoyage n'est noté sur l'état des lieux de sortie, il doit vous restituer votre dg. Vous le sommez de le faire sous huitaine ans quoi vous saisissez le juge de proximité, cordialement

Par **alineal11**, le **03/02/2012 à 12:37**

merci beaucoup pour votre réponse si précise et si rapide.rnrnil me met la pression.